

**Syndicat Intercommunal  
du Service Public de l'Eau  
en Cévennes**

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL  
du 25 avril 2023**

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes s'est réuni au siège du SISPEC le vingt-cinq avril 2023, à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MICHEL.

**Date de la convocation :** 19 avril 2023

**Date de l'affichage :** 19 avril 2023

**Nombre de membres en exercice :** 19

**Nombre de membres présents :** 15

**Etaient présents :** ECLERCY Bernard, MERCIER Jean-Claude, PRADIER Éric, MANIFACIER Christian, RISSE Michel, GIRARD Hervé, GOUNON Lauriane, ARAKELIAN Jean-Jacques, DESCHANELS Georgette, AUBERT Julien, ROGIER Olivier, LAPIERRE Marie-Jeanne, LAURENT Josy, MICHEL Jean-Marc, THIBON Hubert.

**Etaient excusés :** PASCAL Florent, TOUREL Jean-Luc, DOLADILLE Monique (pouvoir à Éric PRADIER), FAUCUIT Georges.

**Assistaient à la réunion :** Aline LARRIEU-ARGUILLE, Hervé DEWEZ RICHON

Secrétaire de séance : Éric PRADIER

**Objet : Vote du compte administratif conforme au compte de gestion du budget principal 2022**

**CS202304001**

Le Président donne la parole à Mr DEWEZ RICHON, directeur du SISPEC afin qu'il expose le Compte administratif 2022. Mr DEWEZ RICHON précise qu'il est en total concordance avec le Compte de Gestion du percepteur.

Celui-ci fait état des résultats suivant :

- 2 068 242,04 € en recettes et 2 193 842,63 € en dépenses d'exploitation dégageant ainsi un déficit de 125 600,59 €
- 2 431 993,39 € en recettes et 1 908 738,15 € en dépenses d'investissement dégageant ainsi un excédent de 523 255,24 €
- 414 085,58 € en dépenses et 291 030 € en recettes de restes à réaliser en investissement à reporter sur le prochain budget.

Mr Le Président est invité à quitter la salle.

Après en avoir débattu, le Comité Syndical,

APROUVE à l'unanimité des membres présents et représentés le compte administratif 2022 qui est en parfaite concordance avec le compte de gestion du percepteur.

et TRANSMET à Monsieur le Sous-préfet de LARGENTIERE, la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Pour extrait certifié conforme à Les Vans,

Le Président,

Jean-Marc MICHEL

